Intimidation et violence

Plan d'action

Centre de services scolaire de Montréal

Québec

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2017-2018

Date d'approbation du conseil d'établissement : 6 décembre 2017, revu le 18 juin 2018, le 12 juin 2019 et le 9 juin 2020.	
Nom de l'école : **École Charles-Lemoyne** ❑ ÉCOLE PRIMAIRE Nombre d'élèves : 482	Nom du directeur : Stéphane Abran Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Stéphane Abran Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Stéphane Abran, Céline Dodd, Sara Guay-Lacombe, Maxime Denoncourt, Angèle Thivierge, Isabelle Lauzier, Hélène Pilote, Karine Lamarre, Marilou Dorval, Yann Hentzen et Gilles Gagné.

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
SEVEQ	Mai 2013 - Révisé par le comité le 21/11/2017

Forces du milieu

- En général, les élèves ont une belle énergie entre eux et une belle dynamique de groupe.
- Les élèves aiment rendre service.
- Les élèves s'entraident (animateur, médiateur, tutorat, pairage).
- Le projet récréation (organisation de la cour).
- La capacité de l'équipe-école à créer des liens significatifs avec les élèves.
- Les élèves sont tolérants face aux différences.

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
• Les élèves ont de la difficulté à gérer leurs émotions à tous les cycles dû au manque d'habiletés sociales, ce qui engendre des conflits. • Les élèves passent rapidement à la violence verbale et à l'occasion la violence physique. • Ils ont souvent besoin de l'adulte pour régler leurs conflits (un adulte – un élève) • Ils reconnaissent difficilement l'autorité des personnes non signifiantes pour eux (suppléants, éducateurs nouveaux au service de garde, d'autres adultes de l'école qu'ils ne fréquentent pas). • Les saines habitudes de vie sont à développer (alimentation, sommeil, routines, activités physiques, contrôle des écrans) • Présence d'anxiété chez certains élèves. Ils recherchent une relation privilégiée et sécurisante avec un adulte.	• Développer des habiletés sociales. • Développer une meilleure gestion des conflits et des émotions.	• Uniformisation des moyens et des interventions (ligne directrice d'intervention). • Faire une rencontre incluant le corps enseignant, professionnel et le service de garde dans le but de connaitre les outils utilisés et les lignes directrices. • Outils de résolution de conflits et de gestion des émotions. • Enseigner et valoriser les comportements attendus (code de vie éducatif de l'école). • Utiliser les ressources communautaires (Tandem, agent sociocommunautaire, Clinique communautaire de Pointe St-Charles, etc.). • Projet récréation (médiateurs, animateurs). • Ateliers de prévention. • Interventions en lien avec la R.A.I	• Je m'explique avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre • Je règle mes conflits de manière pacifique par la communication.

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Assurer une communication soutenue avec les parents (agenda, courriel et appel téléphonique).
- Soirées thématiques offertes aux parents à l'école par les parents du volet alternatif.
- Publication du code de vie éducatif ainsi que du plan de lutte sur le site internet de l'école.
- Création d'un info-parents mensuel informatisé (2018).
- Implication des parents dans la vie étudiante.
- Point de plan de lutte à l'assemblée générale du début de l'année.

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
• Communiquer avec un adulte de l'école (élève victime, témoin et auteur). • Communiquer avec son parent ou un adulte signifiant (élève victime, témoin et auteur).	• Information et procédure pour signifier une situation d'intimidation ou un acte de violence dans l'agenda de l'élève.	• Mettre fin à la situation rapidement. • Intervenir verbalement sur la situation. • Décrire le comportement inacceptable. • Rappeler le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif. • Effectuer les étapes de consignation et de suivi.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- L'ensemble des membres de l'école s'engage à faire preuve de discrétion au sujet de la vie privée des élèves.
- Les feuilles de consignation seront conservées dans le bureau de la direction.

La direction de l'école qui est saisi d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté
• Accueillir l'élève avec bienveillance (le rassurer et l'écouter). • Recueillir les informations. • Aider l'élève à remplir la feuille de signalement. • L'intervenant s'engage à partager l'information afin de favoriser le bien-être de tous (intimidateur, témoin et victime) pour rétablir le climat de sécurité de l'école (direction, enseignants, intervenants, parents). • Déterminer l'intervenant qui va poursuivre l'intervention.

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
• Assurer la sécurité de l'élève. • Écouter l'élève. • Valoriser la dénonciation. • Déresponsabiliser l'élève. • Lui expliquer les étapes du suivi et des démarches suite à sa dénonciation. • Aider l'élève à cibler les moments potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter.	• Rencontres et rétroactions avec l'élève. • Communiquer avec les parents.

Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
• Assurer la sécurité et la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence. • Écouter l'élève et accueillir ses émotions. • Valoriser la dénonciation et les encourager à poursuivre. • Sensibiliser les témoins à l'importance de leur rôle dans une situation d'intimidation ou de violence. • Responsabiliser l'élève. • Lui expliquer les étapes du suivi et des démarches suite à son témoignage.	• Rencontres et rétroactions avec l'élève. • Communiquer avec les parents.

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
• Évaluer la possibilité de récidive chez l'élève qui fait de l'intimidation ou des actes de violence. • Décrire les comportements et amorcer la réflexion sur l'utilisation de la violence ou de l'intimidation. • Dénoncer le rapport de force. • Défaire les justifications. • Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe (départ accompagné par le parent ou tardif). • Distinguer sa personne de ses comportements (ex. : tu as ta place ici, mais ce comportement est inacceptable. Ton geste en est une d'agression plutôt que tu es un agresseur). • Suivi avec la personne ressource.	• Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée selon la sévérité et la fréquence du geste posé (avertissements verbaux, gestes de réparation, suspension et inscription de l'élève dans une autre école). • Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime. • Se référer au tableau des comportements d'intimidation, de violence et des conséquences.	• Suivi avec l'élève. • Communiquer avec les parents. • Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récidives. • Renforcements des nouveaux comportements.